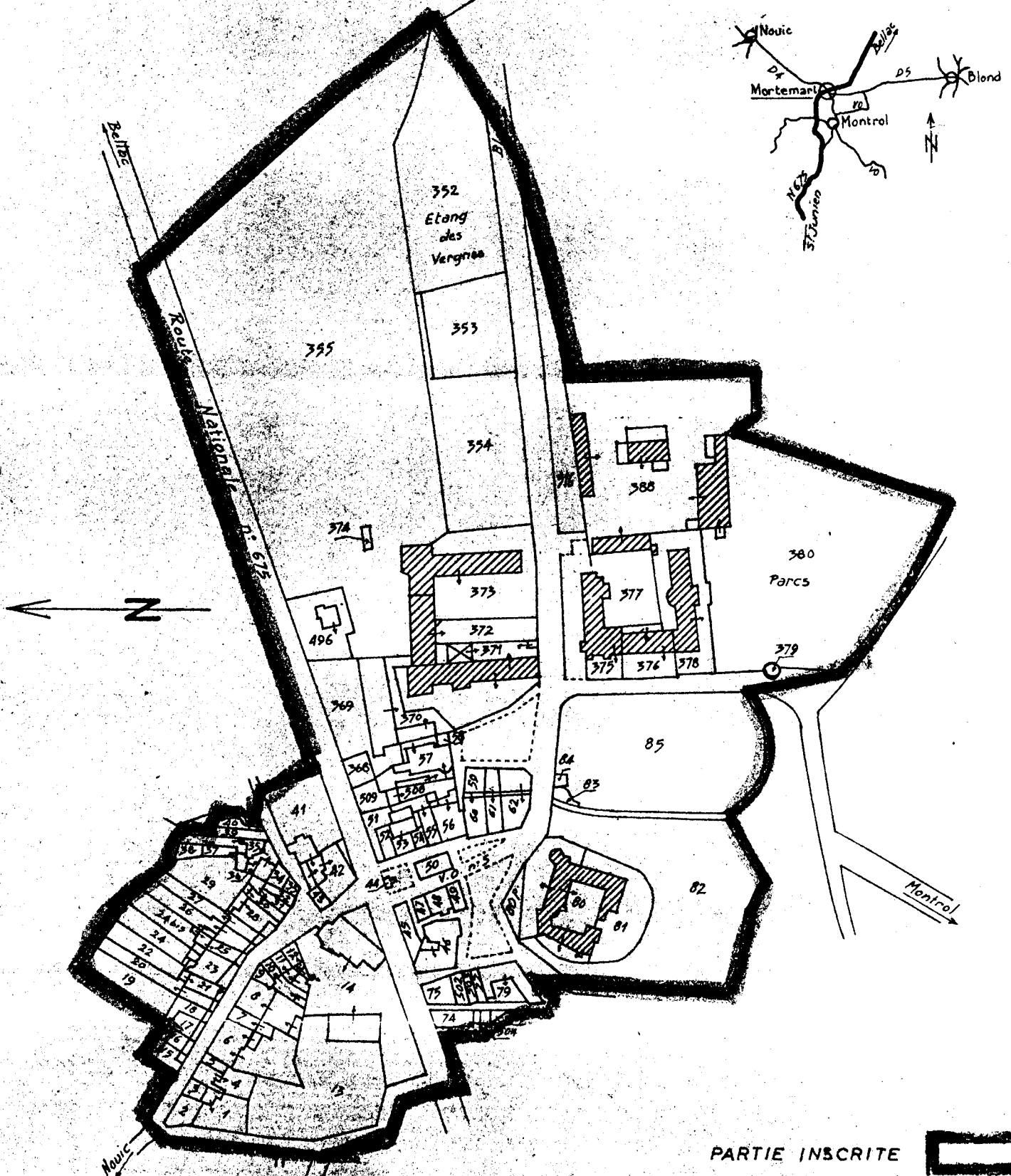


# LE BOURG

Michelin au 200.000<sup>ème</sup> n:72 . pli 6



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de la Haute-Vienne, le Bourg de MORTEMART comprenant les parcelles cadastrales suivantes: section A; n° I à 24 inclus, 24 bis, 25 à 62 inclus, 74, 75, 77, 79 à 85 inclus, 352 à 355 inclus, 368 à 380 inclus, 388, 496, 502 à 505 inclus, 508, 509 et 516.

( Arrêté du 19 juillet 1963 )